

Avis de Course

Coupe GIVREE 2025
Yacht Club du Pecq (YCP)

5C OSIR, INQ, IND

11/11/2025 Yacht Club du Pecq 1 boulevard de la Libération, 78230 Le Pecq







La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile
- 1.5 les règlements fédéraux
- 1.6 le règlement particulier de navigation sur la Seine :

les navires commerciaux sont prioritaires

les pratiquants d'aviron peuvent être amenés à traverser la zone de course

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles le jour de la compétition
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante : https://www.ycpecq.fr/regates/

3 COMMUNICATION

- 3.1 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
- 3.2 Bourse aux équipiers disponible :

https://chat.whatsapp.com/CHUjzPLLmRL8MiraPM12ma

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte à :

- 4.1 aux bateaux en règle avec leur autorité nationale
 Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur
- tous les bateaux : Dériveur; VL; et aux bateaux du système à handicap OSIRIS d'une longueur maximale de 8 mètres

/!\ Pas de grutage possible pour les quillards au YCP

- 4.3 Documents exigibles à l'inscription :
- 4.3.1 a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FF Voile :
 - la licence Club FF Voile mention « compétition » valide ou
 - la licence Club FF Voile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagné :
 - b) Une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.3.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- 4.4 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur : : https://www.ycpecq.fr/inscription-regate/ Les inscriptions sont acceptées jusqu'au jour de la compétition
- 4.5 À défaut, les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription (en annexe) et en l'envoyant à : joye.eric@club-internet.fr
- 4.6 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription
- 4.8 Le nombre d'inscrits maximum est de 50 bateaux.

5 DROITS A PAYER

5.1 Pas de droit à payer

6 PUBLICITE

- 6.1 [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.
- 6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

8 PROGRAMME

Mardi 11 novembre 2025 (de 9h00 à 18h00) : Le YCP accueille les bateaux le samedi à partir de 9h00. Contacter president@ycpecq.fr

/!\ Pas de grutage possible pour les quillards au YCP (tirant d'eau >0.9m)

Mardi 11 novembre 2025 :

	De	À	Lieu
Accueil et inscriptions	9h00	10h00	YCP (pelouse)
Briefing	10h00	10h15	YCP (sous la vigie)
Mise à disposition et 1ère course à suivre	10h30	12h00	YCP
Pause déjeuner : moules/frites	12h00	13h00	YCP
Mise à disposition et 2ème course à suivre	13h00	15h00	YCP
Remise des prix	16h00	17h00	YCP

8.4 Nombre de courses : 2 minimum pour validation

11 LIEU

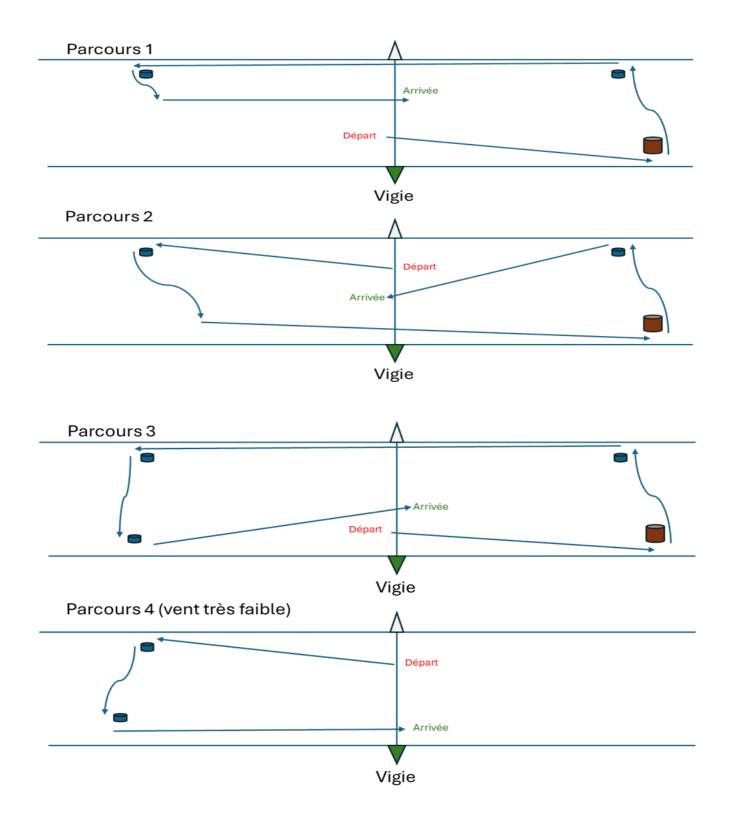
- 11.1 Yacht Club du Pecq, 1 boulevard de la Libération, 78230 Le Pecq
- 11.2 La zone de course est la Seine de PK 50,8 à PK 52

12 LES PARCOURS

Les parcours seront de type construit.

Départ	Entre la vigie comité et la ligne blanche rive opposée (YCP)	
Arrivée	Entre la vigie comité et la ligne blanche rive opposée (YCP)	

Quatre parcours sont proposés au choix du comité de course au moment du briefing :



13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

- 13.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 13.2 En l'absence d'exécution de la pénalité prévue au 13.1, le bateau perdra une place dans le classement à l'issue de l'épreuve

14 CLASSEMENT

- 14.1 Le système de classement est le suivant : 1 classement pour les bateaux du système OSIRIS; 1 classement pour les dériveurs
- 14.2 2 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.
- 14.3 Le score d'un bateau dans une série doit être le total des scores de ses courses
- 14.5 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Les bateaux de sécurité de la compétition sont de type rotomoulé et de couleur orange.

19 PROTECTION DES DONNÉES

- 19.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FF Voile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 19.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FF Voile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FF Voile et ses sponsors. La FF Voile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FF Voile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21 PRIX

Les prix seront distribués comme suit : une récompense pour les 3 premiers de chaque classe. Une récompense spéciale pourra être décernée suivant la compétition (trophée spécifique) Des lots pourront être distribués à tous les concurrents

22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Une bourse aux équipiers est disponible sur le groupe WhatsApp dédié (QR code en annexe A) : https://chat.whatsapp.com/CHUjzPLLmRL8MiraPM12ma

Président du comité de course : Jérome Martin

22.1 **YCP**

- Les remorques devront être stationnées en épi sur le quai, derrière la vigie comité.
- Les voitures devront être stationnées en dehors de l'enceinte du club.
- Il n'est pas possible de gruter les quillards au YCP

Recommandations importantes:

Prenez votre VHF canal 72 si vous en avez une

Contacts:

Jerome Martin, Président <u>president@ycpecq.fr</u> 06 71 14 20 88 Eric Joye, Trésorier <u>joye.eric@club-internet.fr</u> 07 68 74 10 09

